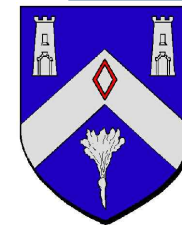




PERMIS D'AMENAGER

22 lots libres et 1 ilot (6 logements)

VIEILLE EGLISE
Rue du Marais



LEGENDE

- Périmètre du projet
Côtes périmétriques
- Zone devant contenir la construction principale et les annexes
(conformes en superficie et en hauteur au PLU)
- La distance minimale est de 3.00m depuis la limite séparative. Cette distance d'implantation se mesure à partir du mur de la façade de la construction principale bordant la limite séparative ou du point de la construction le plus proche de cette limite. En limite séparative dans une bande de 20m depuis l'alignement.
- Recul minimum de 5.00m depuis l'alignement. Les distances d'implantation se mesurent à partir du mur de la façade avant de la construction principale (ou donnant sur la rue en vis-à-vis de l'accès à la parcelle).
- En cas de constructions sur des terrains desservis par plusieurs voies, les règles d'implantation s'appliquent par rapport à la voie bordant la façade principale du bâtiment. L'implantation par rapport aux autres voies bordant la parcelle se fera à la limite d'emprise de la voie ou en retrait de trois mètres minimum depuis cette limite.
- Accès au lotissement
- Voirie en enrobé
- Stationnements
- Piétonnier en sable calcaire stabilisé
- Espaces verts engazonnés / prairie fleuries
- Noues engazonnées
- Arbres hautes tiges d'essences locales (4 sujets)
- Plantation d'une haie bocagère d'essence locale
- Accès aux lots interdits
- Accès aux lots
- Candélabres
- Côte fil d'eau
- Poteau incendie
- Limite des 6m / haut de fossé
- Maintien du réseau hydraulique
- Côte altimétrique NGF niveau minimum dalle des habitations (TN+40cm)
attention, ce niveau est un minimum, se référer à la côte projet voirie

CALCUL DU CBS

Mesure NAT 01-02 : Conservation/augmentation de la valeur écologique du site

Surface au sol du bâtiment (m²)	
Surface totale publique (m²)	3433

Calcul du coefficient de biotope par surface (CBS) de la situation projetée

Type de surface	Facteur de pondération	m²	Surface utile sur le plan écologique (m²)
Surface imperméable	0	1398	0
Surface partiellement imperméable	0,3		0
Surface semi-ouverte	0,5	330	165
Surface avec végétation sur couche de substrat fine	0,5		0
Surface avec végétation sur couche de substrat épaisse	0,7		0
Surface avec végétation en pleine terre	0,8	1705	1364
Surface avec végétation variée en pleine terre	1		0
Surface de façade verte (h ≥ 1,80 m)	0,4	0	0
TOTAL:			1529

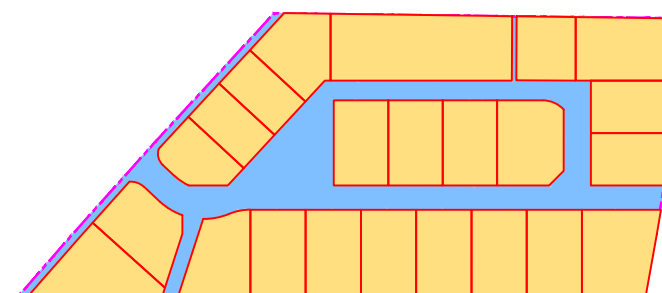
CBS situation projetée	0,45
SCORE 1 situation projetée (sur 10)	4,453830469

CONNEXION FUTURE
PRESERVEE

LES SURFACES ET LES COTES DES LOTS SERONT DEFINITIVES
UNIQUEMENT APRES DELIMITATION ET BORNAGE.

CONSEIL - CONCEPTION - COORDINATION

Décomposition espace privé/collectif



Répartition prévue entre les terrains réservés à des équipements ou des usages collectifs et les terrains destinés à une utilisation privative [R.442-4]

- Terrains réservés à des équipements ou des usages collectifs
- Terrains destinés à une utilisation privative

S O P A L

TERRAINS À BÂTIR



Entre Vous et nous,
il y a plus d'un terrain d'entente

Tél : 03 20 81 94 14

La Foncière du Parc - Résidence Flandre, avenue de Flandre - 59170 Croix

1/750

Le 1er JUILLET 2024

CUBE INGENIERIE

32, rue Bonvarlet-62231 COQUELLES

06 76 22 63 32